



---

## 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3<sup>e</sup> Commission

Point 71 (a-d) de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Fédération de Russie**

New York, le 27 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour sa mise à jour.

Madame la Rapporteuse spéciale,

***Compte tenu des fortes répressions, quelles possibilités restent pour soutenir les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme en Russie sans les mettre en danger ?***

Le soutien à la société civile en Russie et la garantie de leur sécurité exigent notre action collective.

Les changements législatifs récents réduisent encore l'espace déjà très limité dont dispose la société civile. À la lumière de vos constats, la Suisse appelle la Fédération de Russie à abroger sans délai la législation sur les « agents étrangers », les « organisations indésirables » et l'« extrémisme ».

La Suisse est gravement préoccupée par le fait que la situation des droits de l'homme en Russie constitue, selon vos propres mots, « un déclin sismique ».

Votre rapport souligne également que le recours à la torture et aux mauvais traitements est devenu endémique. Il témoigne d'une implication de l'État qui va au-delà des forces de l'ordre. Les personnes détenues arbitrairement dans le cadre de l'agression militaire en Ukraine et celles qui exercent leurs droits fondamentaux sont particulièrement concernés par ces violations de la vie et de l'intégrité physique et mentale.

La Suisse appelle la Fédération de Russie à garantir l'accès du CICR aux lieux de détention où sont retenus des prisonniers de guerre et des civils en lien avec le conflit armé, à prévenir la torture et à coopérer pleinement avec votre mandat.

Je vous remercie.